

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
RIBAULT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre					X	MOUREAU Fernanda	13/12/2022

Public : Habitants de la Commune, Le Progrès

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 15/11/2022
- Présentation par la Société ATHELIA du projet de l'OAP n°2
- Attribution marché Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cantine (Délibération)
- Tarifs location salle des fêtes 2023 (Délibération)
- Vidéoprotection
- Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations
- Informations et Questions diverses

Le quorum étant atteint, la **séance est déclarée ouverte à 20h10 par Monsieur le Maire.**

Mme BAISE-GROGNET Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et informe le conseil qu'un pouvoir a été remis :

- VIRET Pierre a donné pouvoir à Mme MOUREAU Fernanda

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°10/2022 de la séance du 15 novembre 2022

- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à l'unanimité, et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

PRESENTATION PAR LA SOCIETE ATHELIA DU PROJET DE L'OAP N°2 DU PETIT PONT

ATTRIBUTION MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CANTINE

- DELIBERATION 2022 12 038

Monsieur le Maire informe qu'une procédure de consultation des prestataires a été lancée.

Un avis de publicité a été envoyé pour publication dans l'édition du PROGRES DE L'AIN, le 18/10/2022 pour une parution le 21/10/2022.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://groupe-ecomedia.com/marches-publics-appelsoffres/> le 21/10/2022.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 21 Novembre 2022 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <https://groupe-ecomedia.com/marches-publics-appelsoffres/>.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer le marché au Groupement représenté par le cabinet BCR COUDEYRE pour un montant de 41 290,00 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à son exécution.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en dépenses d'investissement sur le compte 2135 – Opération 370 Aménagement ancien commerce.

REVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES ANNEE 2023

- DELIBERATION 2022 11 039

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de la salle polyvalente de l'année 2022, et demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs pour l'année 2023 qui seront applicables le **1^{er} janvier 2023**. Après échange, le conseil municipal propose les tarifs suivants :

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE		
DU SAMEDI MATIN 8 HEURES AU LUNDI MATIN 8 HEURES		
HABITANTS	PERIODE ÉTÉ DU 17/04 AU 14/10	PERIODE HIVER DU 15/10 AU 16/04
COMMUNE DE ST JEAN	320 €	400 €
HORS COMMUNE	640 €	800 €
PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES : -une caution d'un montant de 1 500€ , une pièce d'identité, une attestation d'assurance « responsabilité civile », un justificatif de domicile, et un relevé d'identité bancaire.		
AMICALES ET ASSOCIATIONS PRÊT SUR ANNEE CIVILE		
SOU DES ECOLES	4 FOIS PAR AN	
THURIGONES	4 FOIS PAR AN	